

index à été préparé, ni à quelle partie du gouvernement de Montréal il se rapporte. Il y a lieu de croire cependant qu'il ne renferme que les noms des citoyens de Montréal, appelés à contribuer à l'impôt pour l'enceinte de la ville ou autre objet de ce genre.

Tels sont, en résumé, les Registres du gouvernement de Montréal qui se rapportent au règne-militaire. Examinons maintenant le dépôt des archives de Québec.

Les archives du gouvernement de Québec sous le Règne Militaire peuvent se diviser en deux séries distinctes. La première comprend cette partie des archives qu'on a reliée depuis; la seconde, la collection des cahiers non encore reliés.

Première série.—Cette série comprend quatre volumes soigneusement reliés et portant l'intitulé général: "Registres de la cour militaire." Le premier "Registre du Conseil militaire de Québec" contient les Ordonnances, Règlements, Sentences et arrêts de la dite cour, et autres actes des notaires; il part du 4 novembre 1760 et s'arrête au 13 juin 1761; folios 279. Les premières pages de ce registre sont remplies par l'Ordonnance de Murray, ordonnant l'établissement des conseils ou chambres de milice et la commission des Capitaines aux dites chambres. Le deuxième "Registre d'audience du Conseil militaire de Québec" part du 30 septembre 1761 et s'arrête au 13 février 1762; fol. 132. Le troisième "Registre d'audience du Conseil militaire de Québec" part du 13 juin 1761 et s'arrête au 30 septembre 1761. Le quatrième "Registre du conseil militaire de Québec" part du 2 novembre 1762 et s'arrête au 4 août 1764.

Ce dernier volume contient en outre, un cahier d'une grande importance. On y trouve le texte des Commissions des premiers officiers publics après la cession: la commission de Murray comme gouverneur et comme vice-amiral; de M. Hey, comme juge-en-chef, celles de juge de l'amirauté, de prévost-marshall, de greffier, la commission de M. Mazère, comme procureur-général, un tableau des Honoraires des officiers des cours, les commissions de Receveur-général, de Député-auditeur, du premier juge de paix, etc. Ce cahier est écrit en langue anglaise. Malheureusement les premières pages sont enlevées. Toutes ces commissions sont imprimées dans les ouvrages de M. Mazères, intitulés: "Commissions, Quebec papers, etc." Mais comme les ouvrages du célèbre baron de Mazères sont très-rare de nos jours, il en résulte que le manuscrit est d'un grand prix pour nous. Il ne serait pas hors de propos de publier le texte de ces anciennes commissions qui, la plus part d'entre elles, renferment en même temps des instructions variées et étendues sur les devoirs et les obligations des titulaires. En présence de ces documents d'une nature si grave et si importante au point de vue historique, on s'étonne du peu d'attention que nos historiens leur ont donnée.

Seconde série.—Cette série comprend 28 cahiers, généralement en bon ordre. On peut regretter cependant de ne pas les voir reliés comme le sont les registres précédents. Ces cahiers portent le titre général: "Audience de la Chambre de milice de Québec." Ils partent du 4 novembre 1760 et s'arrêtent à 1764.

Il nous reste plus qu'à examiner les archives de Trois-Rivières. Elles sont peu volumineuses à la vérité, mais d'une nature très-importante.

Ce qui a rapport au gouvernement de Trois-Rivières se divise en deux séries:

Première série.—La première série comprend deux cahiers intitulés: "Registre pour la cour tenue par les capitaines de milice pour le district de Champlain" (1762-1764), et "Registre de la Chambre de milice de la Rivière du Loup." Comme on le voit, c'étaient des registres de cours de première instance et dont on pouvait interjeter appel à Trois-Rivières. Le premier de ces registres contient l'ordonnance du gouverneur Haldimand, concernant l'administration de la justice dans le gouvernement de Trois-Rivières sous le Règne Militaire. Cette ordonnance offre d'autant plus d'intérêt qu'elle n'a jamais été publiée et qu'elle complète, aux yeux du lecteur, le rouage judiciaire organisé dans les trois gouvernements de Québec, Montréal et Trois-Rivières.

Deuxième série.—Il ne nous reste plus qu'à dire un mot du "Registre des Ordonnances" des gouverneurs de Trois-Rivières sous le Règne Militaire, registre longtemps disparu et retrouvé tout dernièrement par un heureux hasard. Ce folio est actuellement la propriété de la société historique de Montréal. M. l'abbé Verreault, Principal de l'École Normale, et le zélé secrétaire de la société historique, s'occupe actuellement de l'impression de ce registre, qui contient des matières si importantes au point de vue de notre histoire. Il est inutile pour nous d'insister sur le mérite de cette publication, puisque le public sera appelé à juger lui-même de son importance, dans quelques jours.

Comme la découverte du registre de Trois-Rivières a éveillé un peu l'attention de ceux qui s'occupent de nos antiquités canadiennes, nous désirons faire quelques observations relatives à la lumière nouvelle que jette sur nos archives la découverte inattendue de ce registre; c'est pourquoi nous prendrons encore la liberté d'y revenir dans un dernier article.

EDMOND LARBAU.

REVUE ÉTRANGÈRE.

FRANCE.

Le gouvernement français a complété le paiement de deux milliards de l'indemnité à l'Allemagne, ainsi que les intérêts sur la somme qui reste encore due. Par ce paiement la France reprend son contrôle sur six départements où elle pourra cantonner autant de troupes qu'elle voudra.

L'assemblée nationale a rejeté, hier, la proposition de M. Brunet qui voulait élever sur le Tracadero un temple à Jésus-Christ, comme témoignage que la croyance en Dieu est nécessaire à la régénération de la France. Cette proposition était depuis longtemps devant l'Assemblée et nous en avons donné le texte, il y a quelques semaines.

On appréhende des troubles à Paris pour le 18 mars et le gouvernement fait passer des troupes pour parer à toute éventualité.

M. Pouyer-Quertier a laissé le portefeuille de ministre des finances et M. Casimir Périer a refusé de le prendre.

ANGLETERRE.

Dans les Communes anglaises, hier soir, le vicomte Enfield, sous-secrétaire des affaires étrangères, a déclaré que le gouvernement ignorait que le Pape eût l'intention de laisser Rome, et que Sa Sainteté n'avait pas demandé de se retirer à Malte ou dans d'autres possessions britanniques.

Le Times, dans un article sur la question de l'Alabama, dit que l'on peut inférer du ton de la presse des États-Unis que les Américains reconnaissent maintenant l'extravagance des réclamations pour dommages indirects, quoiqu'ils ne fassent rien pour les retirer. Le journal de la Cité ajoute que si la cinquième réclamation n'est pas abandonnée, le gouvernement

anglais déclarera, avec l'approbation des hommes d'Etat et des juristes de la Grande Bretagne, qu'il ne peut consentir à référer la difficulté au tribunal de Genève.

La commission médicale chargée d'examiner l'état d'esprit du jeune O'Connor, a trouvé que ses facultés mentales ne sont pas dérangées, mais que c'est un fénien très enthousiaste. Il ne voulait pas tuer la reine, a-t-il dit, parce que sa mort aurait amené sur le trône le prince de Galles et qu'il désire que la monarchie en Angleterre meure avec Victoria.

UN AVENTURIER DÉVOILÉ.

La cause célèbre entre toutes de notre époque, le procès Tichborne, qui avait éveillé depuis un certain temps la curiosité du monde entier, vient de se dénouer brusquement de la manière la plus inattendue.

À l'ouverture de la cour, le conseil pour le réclamant des biens Tichborne a déclaré que son client, en vue de l'action du jury qui avait annoncé, avoir entendu suffisamment de témoignages pour baser son verdict, s'était décidé à retirer sa cause de devant la cour. Après cette déclaration, le conseil pour la défense a demandé au lord Chief-Justice Bovill de délivrer un warrant pour l'arrestation du réclamant sur le chef de parjure, et de fixer sa caution à £50,000. Il a été aussitôt fait droit à cette demande.

LE CARNAVAL A ROME.

Les insultes à la religion et à ses ministres pendant ces jours de licence n'ont fait que redoubler, et les parodies les plus sacrilèges ont pu se montrer au grand jour sans que le gouvernement se soit donné la peine de les empêcher. Beaucoup de prêtres ont été battus, couverts de saletés et d'injures. Un d'eux, sur la place de la minerve, a été souffleté par trois masques qui auraient dû au moins avoir pitié de ses cheveux blancs et de ses infirmités. Un noble étranger passant, il y a deux jours, dans la rue des *Boullari* entendit une clochette tinter comme celle qui annonce qu'on porte le viatique à un mourant. Il se rangea aussitôt et se disposait à ployer le genou.

Mais quelle ne fut pas son horreur en voyant une double haie de gens masqués parodiant les plus sacrés mystères de notre religion au milieu des plus bruyants éclats de rire et de toute sorte de piaspèmes!

Une femme marchait en tête, parodiant le prêtre; derrière venait un certain nombre d'enfants. Serait-ce une maîtresse municipale qui enseignait ainsi à ses élèves le respect dû à la religion et à ses mystères sacrés? Le cortège sacrilège a disparu ensuite dans une maison de la rue *del Paradiso*.

Devant le palais Braschi, devenu aujourd'hui le palais du ministère de l'intérieur, et où sont toujours de service un certain nombre d'agents de la chantage, une troupe de chenapans est venue pendant la nuit chanter toute sorte d'infâmes sacrilèges. Ils parodiaient les litanies de la sainte-Vierge, en changeant les saintes invocations par des *lazzi* et des obscénités, et le *Stabat*, dont ils avaient fait une chaîne d'infâmes versets. Tous les habitants du quartier ont entendu ces horreurs et en ont frémi; les agents de police qui veillaient à côté et le ministre qui dormait au-dessus ont été les seuls à ne rien voir et à ne rien entendre.

Les habitués du café des artistes dans la rue Condotti ont voulu célébrer le carnaval à leur manière. Ils ont placé un des leurs, masqué, sur une civière, tenant une petite chandelle à la main. Quatre le portaient et les autres suivaient avec des torches à la main, comme on en use à Rome pour les funérailles. Il ont ainsi parcouru la via Condotti, sans entrer dans le café, la civière avec, et, après s'être arrêtés quelque temps, se sont ensuite dirigés vers la place d'Espagne et la via Babuino. C'est un journal *buzzurro* qui nous raconte ce fait et qui ajoute qu'il ignore ce que cette parodie pouvait signifier, "à moins, dit-il ingénument, qu'on n'ait voulu représenter les funérailles de *Don Tempore*."

Le *Courrier d'Ottawa* dit qu'une jeune fille arrivait la semaine dernière à Ottawa et qu'après avoir cherché un logement elle parvint à se faire admettre dans une taverne de la rue St. Patrice près de la cathédrale. Le matin suivant, elle se leva de bonne heure et alla à la messe de 6 heures. Pendant son absence les gens de la maison trouvèrent qu'il leur manquait la somme de \$170, qui avait été mise dans une commode dans la chambre où avait dormi la jeune fille. Le constable Pinard fut mandé, et quand la jeune fille fut de retour de l'Eglise on trouva sur elle la somme de \$4.00 dans une bourse et de \$140 enveloppées dans un morceau de ruban bleu. Cette découverte fit croire qu'elle s'était rendue coupable du vol et Pinard la conduisit à la station. Elle n'avoua rien et se contenta de dire qu'on pouvait s'adresser au Grand Vicairé en ce qui regardait son caractère. Tard le soir, l'homme qui l'avait accusée de ce vol venait à la station de police et fit savoir qu'il avait trouvé tout son argent. Ici le mystère s'expliqua. Remplie de sentiments religieux, elle avait formé la résolution d'entrer dans un couvent, mais comme elle ne possédait pas l'argent suffisant, elle se décida à passer à travers la contrée, quêtant de place en place, ainsi elle obtint la jolie somme ronde qu'on a trouvée sur elle. Ces explications ayant été données, on lui accorda sa liberté et elle est partie hier pour s'en retourner chez ses parents.

UN HOMME TUÉ QUI MEURT D'UNE CONGESTION DE POUMONS.

Un nommé Lavolette est mort à Ottawa, après avoir été frappé et battu de la manière la plus brutale par deux Irlandais. Deux médecins anglais ou irlandais ont déclaré que l'infortuné était mort d'une congestion de poumons, et le jury a rendu un verdict dans le même sens.

Rien de plus simple. Un homme passe dans la rue, il reçoit une balle dans la tête. On arrête l'individu qui a tiré sur lui. Un jury est formé, des médecins sont examinés, et on décide que le défunt est mort d'avoir trop perdu de sang. C'est à peu près le même cas. Avec de pareils principes on va loin.

La ville d'Ottawa peut se vanter que la justice est bien administrée chez elle. Les meurtriers n'ont pas besoin de se gêner là. Ils pourront toujours prouver que leur victime est morte de la courte haleine, et ce sera suffisant pour le faire acquitter.

Ce sont les docteurs Graham et McNab, qui ont découvert que Lavolette était mort d'une congestion de poumons. On devrait bien nous donner les noms des jurés.

Joseph Ethier, de la cité d'Ottawa, commis chez L. A. Pinard, explique comment la congestion de poumons a été produite. Voici sa déposition:

Je demeure à Ottawa; le soir du 8 de janvier, j'étais occupé dans le magasin de M. Pinard, à Ottawa; je connaissais le défunt, Jean-Baptiste Lavolette, dont j'ai vu exhumé le corps

et que je reconnais par son apparence en général et ses hardes: vers 7 heures, le soir du 8 courant, le défunt est venu dans le magasin avec Joseph Dunning et William Gaffney; je ne puis jurer au juste quels sont leurs noms de baptême, mais ce sont les mêmes qui ont été arrêtés à Ottawa et sont en prison; le défunt leur a demandé de venir prendre un verre; Dunning a répondu "je ne vous mène pas pour du whiskey mais pour de l'argent,—maintenant, paie-moi pour t'avoir mené." Le défunt lui a demandé comment il voulait. Il a répondu "12 chelins;" le défunt lui a dit: "c'est trop cher, je vous donnerai un écu;" Dunning répondit: "Non, donnez-moi 12 chelins et nous l'aurons." Le défunt dit alors: "Vous ne l'aurez pas sans me l'arracher," et ensuite on s'adressa réciproquement de gros mots; je pris alors un bâton que nous gardons dans le magasin et je leur dis que s'ils voulaient se battre d'aller dans la rue; le défunt alors sortait; Dunning et Gaffney allèrent au-devant de lui, mais en avançant, Dunning dit: "Maintenant, Gaffney, sois avec moi dans tout ce que je vais faire." "Très-bien, avance." C'est alors que je vis Dunning et le défunt aux prises; Gaffney prit son fouet de la voiture et frappa le défunt qui, alors tomba sur le côté gauche; pendant qu'il était à terre, Dunning le frappa à coups de pieds sur le côté; le défunt essaya de se lever, quand Gaffney le frappa encore sur la tête avec le gros bout de son fouet; le défunt se leva et dit: "Donnez-moi une chance de pouvoir me battre comme il faut." Gaffney le frappa encore de nouveau avec le fouet en arrière, Dunning le frappant en pleine figure; je m'écriai: "C'est honteux de frapper un homme ainsi; donnez-lui donc une chance," et je vis alors un charroyeur d'eau passer, lorsque je l'appelai pour aider à sauver le défunt; je ne pouvais sortir, comme le magasin était rempli d'enfants, et mon bourgeois était sorti.

Quand le charroyeur d'eau arriva, il me demanda qui avait tort et courut au secours de Lavolette; Gaffney posa alors sa main sur l'épaule du charroyeur d'eau et lui dit quelque chose; le charretier dit, de son côté, que c'était honteux de maltraiter ainsi un homme, quand Gaffney répondit en jurant que Lavolette n'en avait pas eu assez; le défunt put se rendre jusque dans le magasin en se traînant sur ses pieds et ses mains, où je le levai, il était couvert de sang, qui ne cessa pas de couler pendant une demi-heure; le défunt voulait avoir 75 cts. pour payer Dunning; je ne voulus point les lui donner, vu que le bourgeois n'était pas au magasin. Gaffney est entré avec le fouet cassé à la main; le fouet était pesant; je ne puis dire s'il était chargé de plomb. Je me trouvais à 29 pieds à peu près d'eux, quand Dunning frappa le défunt à coups de pieds dans le côté; j'ai entendu le bruit produit par les coups; j'ai vu le défunt le jour suivant; il se plaignait d'avoir de grandes douleurs et dit qu'on l'avait très mal traité. Le défunt était un homme qui jouissait d'une excellente santé.

SOCIÉTÉS DE CONSTRUCTION.

Nous voyons, par une annonce dans les journaux, qu'une nouvelle Société de Construction, qui a nom "Métropolitaine," est en voie de formation. Nous sommes heureux de voir ces sortes de sociétés se former en grand nombre dans notre ville; elles ne sauraient être trop encouragées. C'est un moyen sûr et profitable pour tous ceux qui peuvent faire quelques épargnes. Ce sont les sociétés mutuelles surtout qui sont les plus propres à faire réaliser le rêve de chacun, celui de posséder, tôt ou tard, un chez-soi. C'est pourquoi nous invitons tous ceux qui sont en état de faire des épargnes, à s'associer aux sociétés de construction mutuelles. Elles ne peuvent manquer d'être très profitables, pour la raison qu'elles sont administrées de la manière la plus économique; n'ayant d'autres officiers salariés à leur service qu'un secrétaire, et l'administration étant entièrement sous le contrôle de directeurs qui ne reçoivent aucune rémunération pour leurs services.

En épargnant le superflu que nous sommes plus ou moins portés à dépenser imprudemment et nous associant à ces sociétés, nous devons certainement, après quelques années de persévérance, nous trouver en possession d'un petit revenu, qui, quoique très-minime en apparence, sera toujours accepté comme une chose considérable par la famille, que l'infortune pourrait, tôt ou tard, priver de son chef. R.....

LES GRANDES NOIRCEURS.

A présent que la peur de la grande noirceur est disparue, il est peut-être bon de rappeler que nous en avons déjà eu, des noirceurs. C'était le 8 novembre 1819. D'épais nuages enveloppaient l'atmosphère; il faisait un calme plat; l'orage était imminent. Soudain, les nuages s'ouvrent, et il tombe une pluie torrentielle qui laisse sur le sol une matière semblable à la suie. Dans la matinée, le ciel se teignait parfois de couleurs verdâtres, le soleil perçant, d'instant en instant, son enveloppe, brillait d'un éclat inaccoutumé.

Le lendemain, d'épaisses et ténébreuses vapeurs couvraient la terre. Au lever du soleil, les nuages apparurent sous diverses couleurs; les unes verdâtres, les autres semblaient avoir emprunté leur couleur au goudron. Le soleil lui-même révélait tour à tour la couleur orange ou celle du rouge sang. Vers midi, les ténèbres étaient si grandes que l'on dut allumer des chandelles au palais de justice, dans les banques et dans tous les offices publics. Ce fut un jour affreux; sur les trois heures de l'après-midi, un épouvantable ouragan fondit sur la cité: les ténèbres augmentèrent, la foudre tomba sur le clocher de l'église paroissiale et y mit le feu. Le monde était fou de terreur; les animaux poussaient des cris lamentables; les chiens surtout faisaient entendre de sinistres hurlements. Le soir vint, plus affreux encore que le jour.

Même phénomène avait été remarqué en Canada, en 1781, à Québec, le 16 octobre 1785, et le 3 juillet 1814.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A VERSAILLES.

Cette gravure représente le vestibule du palais où siègent en ce moment les représentants de la France. On peut voir les députés par groupes, discutant les questions émuantes du jour.

COMMENT SERA MON MARI.

C'est ainsi que les jeunes filles en Alsace, s'amuse à voir comment sera leur mari. Elles font couler du plomb dans une cuve d'eau; si le plomb en tombant forme de jolis dessins, c'est d'un bon augure et elles sont satisfaites; si le dessin est mal fait, c'est un mauvais signe.

L'OFFRANDE DES PALMES.

C'est une des plus belles peintures du célèbre peintre anglais, Frederick Goodall, l'auteur "d'Ismaël et Hagar." Elle représente une des coutumes touchantes par lesquelles le peuple juif manifeste son respect pour les morts.